

Objet : CAMPAGNE DE BOURSES LYCEE RENTREE 2021/2022

Madame, Monsieur,

Au regard du contexte sanitaire actuel, le déroulement de la campagne de bourses nationales des lycées 2021-2022 se voit réaménagé en 2 périodes :

- Jusqu'au 06 juillet 2021 : les demandes doivent se faire **UNIQUEMENT** sous format papier (dépôt du dossier au secrétariat intendance du collège, ou par envoi postal ou par mail sur la messagerie gest.05805531@ac-dijon.fr)
- De la rentrée de septembre au 21 octobre 2021 inclus : les demandes pourront se faire en ligne et sous format papier (dépôt du dossier au lycée)

ATTENTION aucun dossier ne sera accepté au-delà du 21 octobre 2021
Conformément à l'article D.530-1 du code de l'éducation

Vous pouvez effectuer **une demande de bourses de lycée** et ce, même si à ce jour :

- l'orientation définitive de votre enfant n'est pas encore connue
- votre enfant ne bénéficie pas d'une bourse de collège

Les différents documents précisés ci-dessous :

- ✓ Vous trouverez, en pièce jointe le formulaire de demande de bourses de lycée (imprimé CERFA N°11319*18) **au format remplissable, permettant une meilleure lisibilité des informations ainsi qu'une facilité de complétude** accompagné de la notice explicative et du barème.

Vous y joindrez soit : un document mentionnant votre **numéro fiscal** (déclaration de revenus pré-remplie, avis de situation déclarative) soit votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 (si vous faites votre demande à partir du 02 septembre 2021). Vous penserez bien à joindre tout document exigé selon votre situation familiale.

Ce formulaire est également accessible sur le site education.gouv.fr à la rubrique **Aides financières lycée**

Nous vous communiquons également le lien vers le simulateur : education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Pour votre information, nous vous indiquons que si l'élève fait l'objet d'un placement en famille d'accueil ou en foyer, il est impossible d'accorder la bourse lycée. Toutefois, la situation peut être réétudiée en cas de fin d'un placement temporaire avant la date de clôture de la campagne de bourse Lycée.

Attention : Les élèves changeant d'académie à la rentrée scolaire prochaine sont invités à formuler la demande de bourse de lycée auprès de l'académie d'accueil à partir du 02 septembre 2021, aucun transfert de dossier de droit ouvert ne pouvant dorénavant être effectué.

Le Principal,

J.P RANC

